

# COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

des élèves des écoles secondaires



La Prairie, le 1<sup>e</sup> février 2018

## Transport scolaire – Niveau secondaire

### Informations générales

Dans la semaine du 20 août 2018, tous les parents recevront un bordereau d'embarquement par courriel leur indiquant si leur enfant a droit ou non au transport. Si oui, il indiquera également le numéro de son parcours d'autobus, l'horaire et son arrêt. Les parents qui n'ont pas de courriel recevront le bordereau par la poste. Les élèves doivent se rendre aux arrêts déterminés par le Service du transport scolaire. La distance entre le domicile de l'élève et le point d'embarquement peut aller jusqu'à 500 mètres. Une seule adresse est considérée pour le transport matin et soir.

### Critères d'admissibilité au transport scolaire pour le secteur jeunes (niveau secondaire) selon la politique du transport disponible sur le site Web de la CSDGS

- Plus de 2 000 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du secondaire.
- Une seule adresse est retenue pour le transport aller-retour. Aucun transport ne sera accordé autre que du domicile à l'école et de l'école au domicile.

### Utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les élèves non admissibles au transport scolaire (places restantes à bord de l'autobus)

Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège devra remplir le formulaire approprié sur le site Web de la CSDGS dans la section *Transport scolaire*. Les demandes seront traitées avant le 30 octobre 2018.

L'octroi des places disponibles débutera à la mi-septembre.

- **La demande doit être renouvelée chaque année.**
- Aucun parcours ni arrêt ne sera modifié pour accommoder les élèves qui bénéficient de ce privilège, ceux-ci doivent se rendre à un arrêt existant.
- Le bordereau de transport sera acheminé au secrétariat de l'école. Nous vous rappelons que la mise à jour des données du transport est toujours disponible sur le portail du parent en temps réel.

De ce fait, nous demandons aux parents des élèves ayant droit au transport scolaire d'aviser l'école (ou le service du transport) s'ils n'utilisent pas le service afin d'accorder un plus grand nombre de places disponibles aux élèves qui en feront la demande.

### Élève qui fréquente un profil

Il est important de consulter les **critères d'inscription** afin de vérifier les règles d'accessibilité (ou non) au transport scolaire, plus particulièrement la section 9 au sujet des profils : <http://www.csdgs.qc.ca/commission-scolaire/la-csdgs/politiques-et-reglements>.

Si vous désirez des informations complémentaires ou si vous avez des questions, communiquez avec le Service du transport scolaire au 514-380-8347 ou encore, consultez le site Web de la CSDGS au : <http://www.csdgs.qc.ca/parents-et-eleves/informations-generales/transport-scolaire/>

Veuillez prendre note que pour une demande de **choix d'école**, le droit au transport vous sera refusé.



**csdgs.qc.ca** Service du transport scolaire

50, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 4V3  
Téléphone : 514 380-8347 | Courriel : transport@csdgs.qc.ca